
ETATS GENERAUX
La recherche en études étrangères et la place des langues dans
l'enseignement supérieur
16-17 mars 2017
Cité universitaire internationale
Compte rendu

16 MARS 2017
ASSEMBLEE GENERALE DU GALET
(GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE LANGUES ET D'ETUDES ETRANGERES)
MAISON HEINE

Accueil par la Directrice de la Maison Heine, qui souligne l'intérêt de tenir ces États généraux à la Cité internationale comme lieu de débat et de réflexion, dans la mesure où celle-ci représente la variété des langues et des cultures, sans oublier la défense de la langue française et la place du français.

Barbara Meazzi prend la parole au nom du GALET pour remercier Nathalie Caron sans qui ces États généraux n'auraient pas eu lieu et présente, ensuite, les différents Présidents des Sociétés savantes présents. Les russisants et les arabisants ont été contactés et auraient souhaité être représentés ; malheureusement cela n'a pas été possible.

Historique : le GALET est né au moment des protestations contre la loi LRU et a pris des positions de soutien des revendications de l'observatoire du plurilinguisme. Le GALET s'est également mobilisé contre la décision de l'ENA tout d'abord et les concours scientifiques de ne proposer que l'anglais comme seule langue vivante étrangère pour les épreuves du concours d'entrée (pour rappel : la démarche engagée par l'OEP soutenue par les sociétés savantes a donné lieu à une décision du Conseil d'État).

Le GALET a été reçu à quatre reprises au Ministère depuis la nomination de Thierry Mandon au secrétariat d'État et ces échanges, toujours constructifs, ont confirmé l'intérêt de l'organisation des présents États généraux.

Tour de table

Nathalie Caron prend la parole pour l'Association Française d'Etudes Américaines (AFEA).

Elle souligne tout d'abord que le travail d'organisation de ces États généraux a été collectif, puis présente l'AFEA.

L'AFEA comprend 855 membres et fêtera lors du prochain congrès, en juin, ses 50 ans. Il s'agit d'une association conviviale, qui organise des congrès à thème, publie deux revues (*Revue française d'études américaine*, revue papier et sur CAIRN, et *Transatlantica*, sur revues.org) et offre plusieurs bourses de mobilité pour les chercheurs, ce qui avait été demandé par les membres. L'AFEA finance par ailleurs la publication de deux thèses par an dans la collection Americana des Presses universitaires de Paris Sorbonne.

Précisément, N. Caron souligne l'attractivité de l'association, qui semble aujourd'hui être davantage sollicitée par ses membres. Elle ressent un besoin de cohésion dans un univers universitaire plus fragmenté. Elle ajoute cependant qu'il faut faire attention car l'AFEA ne peut financièrement se substituer aux laboratoires.

La dimension scientifique de l'association est essentielle : il s'agit d'accompagner les chercheurs. La question des concours est toutefois fréquemment abordée, notamment en ce qui concerne les programmes.

Deux AG par an. N. Caron souligne la désaffection des AG, comme si les membres – dont le nombre a augmenté au fil des années (mais est actuellement stable) – se reposaient sur le Bureau et ne ressentaient pas le besoin de se rendre aux AG.

Wilfrid Rotgé, Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES).

La SAES a été créée en 1960. Elle comprend 2 380 membres et son fonctionnement est proche de celui de l'AFEA : réunions fréquentes du Bureau, organisation d'un Congrès annuel. Une spécificité : il existe au sein de la SAES 27 groupes qui organisent chacun leur atelier dans le cadre du Congrès. La SAES offre également des bourses pour les Maîtres de conférences qui préparent leur habilitation ou pour les doctorants qui préparent leur thèse. L'argent de l'Association est ainsi redistribué.

Elle dispose depuis quelques années d'une revue électronique, *Angles*.

Enjeux politiques : La SAES a décidé de soutenir la Marche pour les Sciences. Le Bureau (élu) peut prendre une position de défense (par exemple, contre le suivi de carrière), en dehors de l'AG annuelle de l'association.

La SAES est, enfin, le membre le plus important d'ESSE (European Society for the Study of English), qui regroupe 32 sociétés européennes et qui organise un grand congrès en Europe tous les deux ans.

Marielle Silhouette, Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES).

Elle souligne tout d'abord la nécessité de toujours adopter une perspective d'ouverture, d'entraide et de solidarité avec les autres langues, études et cultures étrangères à l'Université. Elle considère l'AGES comme une association de défense et de promotion de l'allemand et des études germaniques dans une perspective européenne et internationale avec la multiplication de réseaux.

L'AGES fêtera ses 50 ans d'existence lors de son Congrès annuel à Nantes (8-10 juin 2017). Elle comprend actuellement 450 membres : enseignants-chercheurs, doctorants, PRAG, ATER, ce qui reflète les changements structurels majeurs de l'université ces derniers temps depuis la décentralisation.

Son fonctionnement se fait au travers d'une AG annuelle et de deux journées d'études dont la première a lieu à l'automne et est traditionnellement réservée aux concours (agrégation et CAPES externe et interne), à la campagne de l'année précédente de la section 12 du CNU ainsi qu'à l'actualité de l'association en collaboration avec les partenaires. Cette journée est précédée d'une rencontre des directeurs de département et d'UFR, organisée en partenariat avec le DAAD Paris. La Journée de printemps est traditionnellement dévolue à la vie de l'association et à son actualité, mais Marielle Silhouette fait ici le même constat que Nathalie Caron, elle est moins suivie que la première, raison pour laquelle elle a été suspendue cette année.

Il existe, par ailleurs, un prix de l'AGES (1 500€ cette année) pour un travail de recherche d'un doctorant, en archives (sur le terrain, dans un pays germanophone).

Erich Fisbach, Société des Hispanistes Français de l'Enseignement Supérieur (SHF)

La SHF date de 1963. Sa spécificité est qu'elle regroupe à la fois les américanistes, catalanistes, lusistes (incluant Brésil et Portugal). Être président de la SHF est donc une casquette très variée.

La SHF vise à promouvoir la défense de l'hispanisme au sens large (en 2015-2016, elle a pris la défense d'un certain nombre de département menacés de fermeture, par exemple).

L'an dernier, l'association comprenait 453 membres (mais les problèmes techniques liés à la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des cotisations ont sans doute eu un impact sur le nombre d'adhérents). Il y a, au sein de la SHF, un Comité élu et un Bureau choisi par le Président au sein du Comité (selon des fonctions précises), qui se réunissent trois fois par an.

La SHF organise, par ailleurs, un Congrès (ouvert aux associations d'hispanisme européennes) tous les deux ans et une journée d'études consacrée à des questions plus professionnelles. La SHF fait partie d'un réseau européen de sociétés savantes hispanistes, le REAH. Une AG annuelle.

Elle dispose enfin d'une revue électronique, *HispanismeS*, qui a publié sept numéros. Elle offre également un concours de bourses destiné aux doctorants.

Annick Horiuchi, Société française des études japonaises (SFEJ)

La SFEJ existe depuis 1990. Elle comprend 150-200 membres, dont une quinzaine font partie du Bureau.

La SFEJ organise un Colloque bisannuel, moment important de la vie de l'association, puisqu'il réunit des membres venus à la fois du Japon et de partout en France. Les Actes du colloque sont publiés par les éditions Picquier sous la forme d'une collection Japon Pluriel.

La SFEJ organise une AG annuelle et Annick Horiuchi formule le même constat de désaffection que N. Caron et M. Silhouette.

L'an dernier, la SFEJ a mis en place l'an dernier un prix de thèse (1000 euros) qui a remporté un très grand succès. Cela correspondait à une demande des membres de l'association.

La SFEJ dispose, par ailleurs, d'un site web alimenté par la Présidente, d'une liste de diffusion sous la forme d'un *Google group* et a actuellement en projet la création d'un blog.

Enfin, la SFEJ bénéficie d'un financement par la Fondation du Japon et la Fondation de France.

En 2015, la Fondation du Japon chiffrait autour de 10 000 apprenants dans l'enseignement supérieur (universités + écoles).

Barbara Meazzi, Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES).

Les chiffres de la SIES sont tout à fait semblables à ceux des japonisants, puisqu'il y a 270 italianistes en France, dont environ 130 sont adhérents à la SIES. L'association existe depuis 54 ans.

La SIES organise un Congrès par an associé à une journée de doctorants. Le Comité, lui, se réunit deux fois par an.

B. Meazzi souligne que les italianistes sont bien souvent confrontés à de nombreuses responsabilités : direction de département, d'UFR, etc.

Il y a actuellement 216 thèses en cours, dont 139 en littérature. Lors de la campagne 2016-2017, le nombre de postes ouverts est le suivant : 5 postes de Maîtres de conférences et deux de Professeur des Universités.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de revue de la SIES, mais il y a un projet de création d'une revue électronique pour les jeunes chercheurs : le premier numéro devrait être mis en ligne prochainement.

Lors des congrès, la SIES bénéficie du support ponctuel de l'Institut italien de culture de Paris, qui prend notamment en charge le déplacement d'écrivains ou conférenciers.

La réalité de la crise a pour conséquence qu'il n'y a pas de postes en Italie et que de nombreux chercheurs viennent d'Italie ces dernières années.

Est posée la question du lien qu'ont les différentes associations avec les ambassades.

L'AFEA répond que, oui, l'ambassade finance le voyage de conférenciers + une bourse pour un doctorant. La demande est à déposer chaque année.

La SAES répond que non.

La SHF répond que oui, elle reçoit des financements de l'ambassade d'Espagne (exclusivement), qui ont été diminué de moitié cette année.

L'AGES répond qu'elle bénéficie du soutien de l'Institut Goethe et peut compter sur la présence de l'ambassadeur.

La SIES répond que non.

Est également abordée la question de la location de salles pour les congrès, l'AFEA s'étant trouvée en 2014 dans l'obligation de déplacer son congrès à la Sorbonne Nouvelle, Lyon 2 demandant 6000€. L'AGES organise son congrès en partenariat étroit avec une université ; la SAES choisit un thème en relation avec la ville.

Pourquoi sommes-nous là aujourd'hui ?

L'un des principaux enjeux est de rappeler que **nous ne sommes pas seulement des professeurs de langue et attendons une prise en considération de nos spécialités.**

Est abordée la question de **l'organisation du GALET** : il s'agirait de maintenir une structure informelle, mais tout de même d'institutionnaliser le fonctionnement et la structure, par exemple, par **l'organisation d'une AG par an** (à la faveur d'un Congrès d'une des associations par exemple) et **la rencontre deux fois par an au minimum des présidents.**

Un rendez-vous est pris : le 16 mars prochain 2018.

Le GALET est en relation avec les institutions et le Ministère, tout en maintenant sa position d'indépendance.

Est envisagée la création d'un **blog** afin de disposer d'un outil de communication.

La SFEJ fait part de l'intérêt des sinisants : l'AFEC (Association Française des Etudes Chinoises) fait dorénavant partie du GALET. Les coréanologues (AFPEC : Association Française pour l'étude de la Corée) pourraient également être très intéressés. Enfin, des contacts ont été établis avec les études nordiques.

Prolongement de nos actions

Le GALET décide de demander un rendez-vous au Ministère après les élections, à la rentrée de septembre.

Est également proposée la rédaction d'un « livre blanc » (dans lequel serait précisé que le GALET se compose d'un certain nombre d'associations et inclut dans ses réflexions les problématiques des filières tant LLCER que LEA ou LANSAD).

Enfin, est envisagée la possibilité de rédiger une tribune à l'issue des États généraux pour un quotidien national.

L'AG se conclut par une communication sur la Marche pour les Sciences, qui aura lieu le 22 avril.

CONFERENCES FONDATION DES ETATS-UNIS

Astrid Guillaume (Observatoire européen du plurilinguisme), « La pluralité des langues à l'université »

Présentation de l'Observatoire européen du plurilinguisme, fondé il y a 10 ans, avec des universitaires et des représentants de la société civile. Sa mission est de surveiller tout ce qui se fait autour des langues (les lois, ce qui se fait dans les universités, etc.).

Le titre de la conférence pose la question du plurilinguisme à l'Université. Or, un sujet comme celui-ci ne devrait pas/ plus être abordé : si l'on est obligés de parler de la place des langues et de la pluralité des langues à l'université, c'est que nous avons un problème. Il s'agit d'une question qui ne devrait pas se poser. Des mesures d'urgence sont à prendre.

L'Université est un lieu de savoir ; donc ce que l'on y enseigne ne devrait pas faire débat : on doit pouvoir y enseigner absolument tout. Par ailleurs, le facteur économique ne devrait jamais entrer en considération.

La problématique des langues pose problème parce que, parfois, elles sont présentes dans les cursus comme options (et ne sont pas nécessairement créditées sous forme d'ECTS) : cela pose le problème de la valorisation des langues. À Paris 6, par exemple, seul l'anglais donne des ECTS, les autres langues se font « pour le plaisir ».

Ne pas confondre 1) américanisation ou 2) anglicisation du Supérieur et internationalisation. 1) Nous ne sommes pas un système fondé sur le mécénat ou sur les bourses permettant l'accès aux études supérieures, simplement parce que les frais d'inscription sont moindres en Europe. Mais le processus d'autonomie risque de nous conduire à une forte augmentation des frais d'inscription. 2) Second problème : devons-nous mener toutes nos recherches en anglais ? Risque de perte de créativité. Nous avons une forte francophonie (OIF, AEIF) qui n'est pas à négliger (pour présenter un autre modèle – parmi d'autres – que l'américanisation forcenée).

Problème de l'opposition entre mono- et pluridisciplinarité au sein du système français. Les « petites langues », par exemple, ont pâti de cette monodisciplinarité. L'ouverture de bi-cursus aujourd'hui va dans le bon sens mais arrive un peu tard.

La recherche à l'Université aujourd'hui ne peut être innovante qu'en étant hybride.

Les conséquences du monolinguisme (ou du bilinguisme en lien avec la monodisciplinarité) sont les suivantes : mise en danger de pans complets de la recherche

(comme les langues anciennes, les littératures médiévales ou de la Renaissance) ainsi que des langues dites rares ou « difficiles » (puisque l'anglais sera systématiquement privilégié) ou encore de certains cursus économiquement moins reconnus.

En ce sens, les sections CNU, elles aussi, sont à revoir. Car le cloisonnement empêche l'innovation scientifique.

Les actions de l'OEP (qui dispose d'une lettre de diffusion et la tient à disposition du GALET.)

Travail sur l'importance de la diversité des langues pour la créativité scientifique : on ne pense pas de la même façon lorsqu'on rédige un article dans sa langue maternelle ou dans une autre langue.

Lors d'une JE à venir, la problématique posée sera celle de la gouvernance linguistique des enseignements supérieurs.

Une action a également été menée récemment sur le plurilinguisme et l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Réflexion sur cette internationalisation : il s'avère qu'elle est souvent associée à une hyper-anglicisation. Elle vient de l'article 2 de la loi Fioraso qui a été pensé pour protéger le français (d'après la loi, le volume des enseignements en anglais ne peut dépasser 50%). L'OEP a créé une veille à partir du site Campus France – le Ministère n'ayant pas, à ce jour, étudié les retombées de la loi Fioraso.

L'OEP a, par ailleurs, décidé de visiter des établissements d'enseignement supérieur pour voir leur fonctionnement sur le terrain. L'École polytechnique, par exemple, annonçait sur l'une de ses brochures que le cursus se faisait intégralement en anglais. En réalité, Polytechnique n'est pas dans l'illégalité : il s'agissait d'un problème de communication.

Un cas bien différent : celui des Business Schools (privées, non conventionnées). Leur objectif est de récupérer les étudiants étrangers, de leur proposer un enseignement exclusivement en anglais pour former des étudiants qui seront en fin de compte inemployables sur le marché du travail français. Ces Business Schools sont, cependant, référencées dans les systèmes d'évaluation internationaux, alors qu'elles contournent la loi.

L'ENA a récemment organisé son concours d'entrée avec, comme langue, l'anglais uniquement, alors que, par le passé, il y avait huit langues. En réalité, les cours de langues sont bien maintenus, mais l'épreuve du concours d'entrée n'a été proposée qu'en anglais récemment.

Un autre problème à ce titre est celui de la liberté que devraient avoir les enseignants à faire leurs cours en anglais ou non – ce qui n'est pas toujours le cas.

Les risques de l'internationalisation en une langue sont : l'uniformisation de la pensée scientifique ; une perte définitive des relations cognitives interculturelles ; une diminution de la créativité scientifique ; une grave mise en péril de la diversité linguistique et culturelle.

Les solutions ? (qu'il aurait fallu, en réalité, mettre en place il y a 15 ans déjà...).

Il faudrait :

- parvenir à une réelle gouvernance linguistique au sein des établissements supérieurs, c'est-à-dire avoir un vrai respect de toutes les langues au sein des UFR (sans externaliser les départements de LANSAD, par exemple, pour ne pas courir le risque d'une « déculturation », c'est-à-dire d'un enseignement de la langue coupé de l'enseignement de la culture) ;

- établir des passerelles interdisciplinaires et plus de pluridisciplinarité scientifique ;

- conserver une rédaction plurilingue (pas exclusivement en anglais) des travaux de recherche ;
- maintenir une offre de formation en français des partenaires internationaux en réciprocity (exemple de Paris-Sorbonne avec le Brésil et la Chine) ;
- développer des méthodes d'enseignements innovantes internationales (*e-tandems*, CLOM c'est-à-dire le MOOC français avec sous-titrage par exemple, réseaux sociaux, arrêter le cloisonnement spécialistes-non spécialistes, par exemple au sein du LANSAD) ;
- renforcer les partenariats internationaux sur la base de nouveaux couples de langues plus rares.

Discussion

Un tabou ? La mauvaise qualité de l'anglais de bien des enseignants non anglicistes qui pourtant se voient dans l'obligation d'enseigner en anglais

Nos associations ont ici un rôle à jouer sur la question des publications tout en anglais ; l'AFEA se prononce aujourd'hui pour le bilinguisme. Pour ne pas « penser en américain » seulement, pour continuer à utiliser des concepts français, pour ne pas laisser la pensée s'américaniser.

Annick Horiuchi (Paris Diderot), « Rendre moins 'rares' et plus visibles les langues : le cas des études asiatiques »

Pourquoi utilise-t-on encore aujourd'hui le concept de « langues rares » alors que ses contours sont extrêmement ambigus : nombre de locuteurs dans le monde ? en France ? ou bien rareté des lieux où ces langues sont enseignées.

Nouvelle étiquette : langues dites « Modime » (moins diffusées et moins enseignées).

L'usage de l'étiquette « langues rares » a des conséquences parfois absurdes, comme celle de concevoir le chinois comme une langue rare, alors qu'il s'agit de la langue la plus parlée dans le monde.

Cet usage n'en révèle pas moins l'ambiguïté qui a longtemps caractérisé la politique universitaire en matière d'enseignement des langues et des cultures étrangères. Quelles langues étrangères doit-on enseigner à l'Université ? Doit-on associer obligatoirement l'enseignement de la langue à l'enseignement de la culture ? Doit-on investir davantage dans des formations assez coûteuses comme les Licences LEA ou LLCER ? Ou développer l'enseignement des langues pour non-spécialistes ?

En matière de langues asiatiques, l'université française a jusqu'ici navigué à vue en prenant plus ou moins en compte la demande des étudiants, le potentiel économique et les considérations de coopération internationale ou la proximité géographique de certains pays (frontières). Il est grand temps que l'Université redéfinisse sa politique et l'adapte au contexte de mondialisation. L'Asie représente aujourd'hui un fort potentiel en matière d'emplois et investir dans les langues asiatiques contribuera aussi à l'internationalisation des entreprises françaises. Pour cela, il convient d'abord de changer de langage et de situer géographiquement les langues plutôt que de s'y référer en termes de langues rares.

A.H se propose d'évoquer plus précisément le cas du japonais dont l'enseignement dans les universités est assez représentatif du sort réservé aux langues asiatiques. Celui-ci est présent dans les principales universités de France et les grandes écoles. Il y a actuellement à l'université deux options pour un étudiant qui souhaite étudier le japonais ou le chinois : la Licence LLCER (INALCO, Paris Diderot, Lyon, Bordeaux Montaigne, Toulouse, Strasbourg, Lille 3, Aix-Marseille) ou LEA (également proposé à Grenoble,

Cergy, Orléans, Nantes). On observe depuis plus de vingt ans un phénomène d'engouement pour le japonais, qui apparaît presque toujours en tête derrière l'anglais au niveau des effectifs étudiants. En 2015, la Fondation du Japon dénombrait 10 719 apprenants dans le supérieur ; cette attractivité du japonais s'explique, en partie, en raison de l'intérêt pour les mangas, le cinéma, la gastronomie parmi les jeunes.

Le paradoxe est qu'il existe très peu d'endroits où l'on peut l'étudier le japonais dans les établissements secondaires (1 poste par an à l'Agrégation ; le CAPES vient d'être créé en 2017, avec 2 postes offerts, loin derrière l'anglais ou l'espagnol mais aussi le breton et le basque, par exemple). En ce qui concerne le chinois, 2 places à l'Agrégation et 16 au CAPES.

Enfin, le coréen suscite aujourd'hui un engouement comparable à celui du japonais il y a une trentaine d'années. Le sous-encadrement est remarquable, plus particulièrement en province, où 4 à 5 professeurs titulaires encadrent 300 étudiants. Le sous-encadrement est un phénomène général quand il s'agit des langues asiatiques. Il met en péril la recherche, dans la mesure où les enseignants sont absorbés par les tâches d'encadrement. Le faible nombre de postes de PR, comparé aux autres langues, contribue également à fragiliser la recherche.

L'un des problèmes que l'on observe est le niveau d'exigences posé par la formation qui ne correspond pas forcément aux profils des étudiants, d'où de forts taux d'échec en Licence LLCER japonais.

Voici quelques solutions envisageables : renforcer la présence du japonais dans le secondaire ; renoncer à l'exclusivité de la formation de type LLCER ; déconnecter l'enseignement en langue et en culture pour trouver un juste milieu entre le régime intensif de la LLCER et le niveau insuffisant des cours de LANSAD (une formule « à la carte » semblable au système majeure-mineure des USA).

Pour autant, se désengager d'une formation spécialisée présente des dangers importants : on pensera, par exemple, à la formation – par ailleurs, excellente – à Sciences Po qui ne forme que très peu de spécialistes de l'aire asiatique. Une formation exigeante en langue, en littérature et en civilisation semble donc, malgré tout, essentielle.

À la différence des universités nord-américaines, où les départements d'East Asian Studies sont très présents, les universités françaises ne donnent pas de visibilité aux études asiatiques sur leur site. Pour autant, rien qu'à Paris, on dénombre 45 spécialistes : ils sont donc nombreux, mais peu ou pas visibles, même à l'intérieur d'une même université. On pourrait parvenir à une plus grande ouverture des départements d'études asiatiques si, par exemple, ils figuraient comme possibilité de mineures pour des étudiants scientifiques ou littéraires.

En conclusion, on observe un très fort désir d'apprendre sur l'Asie : il s'agit de répondre à ce désir en cherchant à offrir des formations plus souples. Il faudrait un lieu bien visible et ouvert pour accueillir les étudiants désireux de s'initier à la langue et culture asiatiques, afin de faire sortir l'Asie des marges où elle est reléguée.

Discussion :

Il faut collaborer avec les sciences naturelles.

Les Humanités doivent être innovantes.

Françoise Barthélémy précise en lien avec l'article 2 de la loi Fioraso que les intitulés peuvent être en anglais ; le contenu ne peut l'être sinon les formations ne sont pas validées par le Ministère, sauf dans des cas particuliers d'échanges internationaux).

L'université peut être un lieu où l'on apprend une langue sans pour autant chercher à devenir hyperspécialisé.

17 MARS 2017

TABLE RONDE : POUR UN ENSEIGNEMENT EN LANSAD DE QUALITE
COLLEGE D'ESPAGNE

Gwen Le Cor (AFEA) : « LANSAD » est un acronyme créé en 1993 par un angliciste, Michel Perrin, pour éviter l'étiquette « non-spécialistes ». Ce qui pose tout de même le problème de la définition des de l'expression « autres disciplines » (récemment, définies dans un article scientifique comme « ni langues ni lettres »). Il s'agit donc d'une définition purement territoriale : *nous* et *les autres*, mais qui ne dit rien sur ce que l'on enseigne. La question pédagogique n'a pas été pensée au moment où l'acronyme a été créé. Le créateur de l'acronyme avait probablement en tête la dimension de langue de spécialité, mais cette réalité ne semble pas, aujourd'hui, suffire à définir le LANSAD.

Marielle Silhouette (AGES) : Il s'agit d'une définition *a contrario* en quelque sorte. Les frontières entre spécialistes et non-spécialistes sont, dans la pratique, ténues. Est-ce que le LANSAD peut être conçu comme la suite de l'enseignement des langues dans le secondaire ?

Sergi Ramos Alquezar (SFH) : il faut tout de même rappeler que les étudiants de LANSAD ont bien une spécialisation. Idéalement, cette spécialisation peut être introduite (progressivement) dans l'enseignement des langues. Par ailleurs, dans les départements LLCER, certains étudiants sont présents en L1 par défaut (avec, par conséquent, un niveau insuffisant). Une piste à explorer serait d'envisager des recoupements entre LLCER et LANSAD. Sur le lien avec le secondaire, un élément important : le CECRL introduit la notion de niveau de langue : de A1 (initiation) à C2 (avancé), ce qui permet d'homogénéiser les niveaux sur l'ensemble des universités. Le CECRL introduit également la notion de compétences : cinq compétences (compréhension écrite ou orale, interaction orale, etc.), que l'on travaille en cours de LANSAD + la démarche actionnelle (placer l'étudiant dans un cadre où il a une tâche à accomplir). Se pose tout de même le problème du volume horaire : il faut 900 heures pour atteindre le niveau B2 et 200 heures pour passer d'un palier à l'autre, alors que les heures réelles proposées en LANSAD sont bien inférieures ; il y a donc une incohérence entre le nombre d'heures théoriques qui permettent de passer d'un niveau à l'autre et le nombre d'heures réelles que l'étudiant peut suivre dans le cadre d'un enseignement de LANSAD. Par ailleurs, le suivi des étudiants est très limité : aucune assurance qu'ils pourront même matériellement (question de l'emploi et des limites de créneaux) suivre les enseignements de langue de façon progressive (A1,-A2-B1 et au-delà). La conséquence est le plafonnement au niveau B1.

Patrick Farges (AGES) : la création du LANSAD a conduit à une hybridation des groupes (pas exclusivement des juristes ou des chimistes, par exemple) dans un groupe de LANSAD : ce mélange des publics ne permet pas de *créer* un cours personnalisé de LANSAD (par exemple, un cours d'allemand économique pour les étudiants d'anglais ACE — culture économique). Il y a une diversité des niveaux d'étudiants : à Paris 3, il est possible d'utiliser le créneau de LANSAD pour faire un renforcement, en L1, de la langue de spécialité pour les étudiants de LLCER. Une année de tuilage entre le secondaire et le supérieur (ce qui est paradoxal car, en LLCER, on ne peut pas, en théorie, faire des groupes de niveaux en suivant le cadre du CECRL puisque les étudiants sont censés arriver avec un niveau homogène B1 — ce qui n'est absolument pas vrai). À

Paris 3 toujours, a été créé un Bureau des enseignements transversaux, qui n'est pas une composante et auquel ne sont pas rattachés des enseignants titulaires pour contrer le projet d'une Maison des Langues (opposition politique des départements LLCER).

Marielle S. : puisqu'a été posée la question du développement du LANSAD, qu'en est-il de la création de départements qui peuvent faire doublon avec les départements LLCER ? Quid du lien avec la recherche ?

Gwen L. C. : le cas de l'anglais est spécifique, car les flux d'étudiants sont tels que l'on a réellement la possibilité de créer plusieurs groupes (d'anglais économique, pour donner un exemple, en distinguant L1, L2, L3 + niveau). Un enseignement de qualité ne peut être déconnecté de la recherche (pour éviter un enseignement qui tire vers le *Berlitz*). L'an dernier, la plupart des postes fléchés LANSAD étaient des postes de PRAG et on enregistre une augmentation du nombre de ces postes, ce qui n'est pas pour favoriser le développement de la recherche (de la même manière, la recherche ne peut pas se développer s'il y a trop de vacataires) même si nombre de ces PRAG sont des doctorants ou des docteurs, faute de postes de MCF. Il faudrait parvenir à ce que les départements de LANSAD retrouvent un équilibre entre enseignants-chercheurs et PRAG ou chargés de cours. La recherche doit être le point d'appui de l'enseignement LANSAD, pour éviter que l'université ne soit pas uniquement le prolongement de l'enseignement secondaire.

Sergi R. A. : il y a, à l'heure actuelle, encore très peu d'enseignants-chercheurs en didactique des langues, en espagnol par exemple. Le lien enseignement-recherche est donc compliqué. Il y a, par ailleurs, un problème avec les structures comme les Centres de langue qui n'ont pas les moyens financiers pour recruter des enseignants titulaires et *a fortiori* des enseignants-chercheurs. Même en anglais, 85% des personnels sont non titulaires ; en espagnol, 77%. L'an passé, plus de 60% de ces enseignants intervenaient pour la première fois en LANSAD. Ce qui signifie que, tous les deux ans, les équipes enseignantes se renouvellent : il est donc très difficile de former ces enseignants. Enfin, il existe un certain rejet de la part des enseignants-chercheurs à intervenir en LANSAD, dû au mythe du « prestataire de service ». Sans compter le décalage entre le fléchage d'un certain nombre de postes qui devraient être consacrés à l'enseignement des langues : c'est le cas, par exemple, des lecteurs qui interviennent en LANSAD et qui, la plupart du temps, n'ont pas été formés à l'enseignement des langues (et sont « simplement » natifs).

Patrick F. : en allemand, il existe la possibilité de bénéficier d'une pré-sélection des futurs lecteurs par des instituts comme le DAAD pour l'Allemagne, par exemple.

À Paris 3, l'élaboration des nouvelles maquettes prévoyait pour le LANSAD à des cours de 3h, ce qui était très intéressant. Les contraintes matérielles ont obligé les collègues à maintenir des cours de 1h30, même si une discussion est ouverte pour concevoir l'1h30 complémentaire « à distance » ou en « présentiel enrichi ». Malgré tout, l'ingénierie de l'enseignement à distance coûte également et ne représente donc pas, sur des cohortes limitées, de réelles économies.

Gwen L. C. : Le numérique est souvent présenté comme une solution miracle. Cela est vrai pour les salles, certes, il n'en demeure pas moins que les logiciels actuellement disponibles ne disposent pas d'une intelligence artificielle permettant de réellement concevoir un enseignement numérique (qui fonctionnerait tout seul). Dans la pratique, les enseignants font leur cours, les mettent en ligne, les étudiants les téléchargent et mettent à leur tour en ligne leur travaux qui sont, ensuite, corrigés par des humains : aucune économie en termes de coûts. Déconnexion entre ce que l'on attend des machines et ce qu'elles peuvent faire vraiment à ce jour.

Sergi R. A. : il faut également rappeler que les étudiants peuvent développer leurs compétences en langue par la mobilité internationale, ou bien par la possibilité de faire

des cours tandem avec les étudiants étrangers en séjour dans nos universités. Une solution envisageable serait la possibilité de rendre les certifications obligatoires.

INTERVENTIONS – LANGUES ET RECHERCHE
COLLEGE D'ESPAGNE

Marie Gaille (CNRS, 35^e section) se présente au titre du CNRS/ INSHS. L'un des enjeux actuels au sein du CNRS est l'internationalisation des publications (ce qui n'équivaut pas du tout à ne publier qu'en anglais), ce qui ne va pas sans débat. L'idée de l'INSHS est de favoriser des travaux de recherche dans plusieurs langues, en évitant l'anglais monolithique *globlish* (Barbara Cassin). Ces dernières années, on constate en effet une progression des publications en anglais. Patrice Bourdelais a exprimé le souhait d'un développement de la recherche qui passerait par des espaces/aires culturel/les. Coordination scientifique via les GIS comme outils de structuration, mais aussi comme outils « liants » pour grouper des historiens, littéraires, etc. qui travaillent sur une même aire. En parallèle, il y a une exploration d'autres voies comme les GDR afin de renforcer cette circulation et de favoriser la recherche en aires culturelles — sachant qu'une UMR ou GIS n'a pas vocation à tout couvrir (≠ UFR).

Xavier Galmiche (Paris Sorbonne, UMPR Eur'Orbem) intervient sur l'intégration du plurilinguisme dans les études avancées. Il s'agit là d'une réflexion qui doit être menée sur l'ensemble des cycles dans le sens d'un apprentissage au mouvement auquel sont conviés les étudiants. Comment imaginer un système qui puisse attirer des jeunes vers des questions de transculturalité, d'identité plurielle, etc. ? Ce qui manque à ces étudiants, c'est le support. Il existe un certain nombre de blocages institutionnels sur ce que l'on pourrait appeler une certification en troisièmes ou quatrièmes langues : nos universités ne nous mesurent du point de vue comptable qu'en fonction des inscriptions en L1. Ce qui cause des problèmes pour maintenir ces enseignements en Master (arrivée d'étudiants étrangers, qui ne savent rien sur la zone et ne sont pas préparés à l'apprentissage d'une langue troisième ou quatrième : on les envoie en Licence). Il y aurait une dissociation à faire entre le traitement des « petites formations » et celui des formations de « masse ». Par ailleurs, il faudrait inventer un enseignement certifiant, diplômant de formation en langue sous la forme d'un certificat complémentaire que l'on pourrait prendre à n'importe quel niveau et qui serait reconnu par le ministère.

Caroline Pascal (IGEN espagnol) intervient sur l'articulation secondaire/supérieur. Dans le secondaire, on est en quelque sorte dans la perspective du LANSAD, face à un public d'élèves qui ne poursuivront pas nécessairement leurs études en langues, que ce soit en LLCER ou en LEA, et face à d'autres élèves dont il faut faire d'excellents généralistes, car ils s'orienteront vers les classes préparatoires. Les objectifs du cycle Terminal sont donc très différents. Dans le secondaire, il existe plusieurs possibilités pour l'étude des langues : comme LV1, comme LV2 (depuis la 4^e, à hauteur d'1h30 hebdomadaire) ou comme LV3 (à partir de la Seconde). Par ailleurs, il existe aujourd'hui des dispositifs spécifiques comme, par exemple, les bi-bacs (en espagnol, italien ou allemand). Ont également été créées deux nouvelles options : la LV approfondie (+ 3h par semaine) : là encore, les élèves sont conditionnés pour aller vers des filières soit CPGE soit LLCER ; la littérature en langue étrangère pour les L exclusivement et surtout en anglais (de 1 à 2h en classes de Première et Terminale), qui est pensée également pour

former des spécialistes. L'idée était d'introduire la littérature de façon plus formalisée, sans qu'elle disparaisse des enseignements généralistes. Le CECRL a conduit l'enseignement à un enseignement de compétences qui était surtout centré sur la communication : cela nous a permis de sortir de l'étalon natif (devenir bilingue ou rien). L'objectif, désormais, est de conduire les élèves à pouvoir présenter leurs travaux dans une autre langue, à partir de leur niveau de départ, quel qu'il soit. Mais le CECRL a sans doute conduit par ailleurs à privilégier la communication au détriment des contenus littéraires et civilisationnels au sens large (si on ne pense que par niveau de langue à acquérir, on risque de vider les enseignements de tout niveau culturel). La langue n'a pas de sens sans la culture qui l'accompagne. On ne crée l'appétence de l'apprentissage d'une langue étrangère chez les élèves que si on les ouvre à une autre vision du monde. Il faut aspirer à un enseignement de langue et culture étrangères (même si, dans le secondaire, cet affichage n'est pas aussi explicite qu'à l'université, comme dans les filières LLCER).

Il serait souhaitable, pour l'avenir, que la recherche en didactique des langues puisse se développer: or, la question de la formation des enseignants est essentielle. En contexte de budget contraint, l'on dispose de peu de moyens. Cela étant, plus que les moyens numériques ou autres, il existe deux ressources essentielles : 1) le relais des IPR, qui permet un suivi individualisé et 2) celui des concours de recrutement, comme le CAPES ou l'Agrégation interne, dont les épreuves professionnalisantes permettent d'articuler les deux cultures : celle de l'enseignement supérieur et celle de la recherche et la culture de l'enseignement secondaire. Il y a, en ce sens, un aspect formateur du concours. Il s'agit de préparer à enseigner dans la rencontre entre ces deux cultures. C'est bien ce que reflètent les jurys, qui réunissent des enseignants du secondaire et du supérieur, ce qui est propice à des moments d'échange, afin d'éviter les *a priori* sur le travail des uns et des autres. C'est bien cette perspective d'un travail sur l'articulation et la continuité des enseignements qu'il faut approfondir.

**BILAN SEMANTIQUE AVEC AREZKI CHERFAOUI (DOCTORANT PARIS SACLAY)
MAISON D'ITALIE**

Le sujet qui sera abordé ici est la question de la structuration de la recherche dans le champ des aires culturelles en France.

Areki Cherfaoui propose tout d'abord un aperçu historique de la question, et rappelle un premier événement récent, un colloque sur les aires culturelles. Une étude lexicométrique des communications de ce colloque a révélé l'existence de trois logiques discursives :

1) les communications qui ont une prise de position en termes d'hégémonisme auto-critique : elles traitent la notion en termes de domination inter-culturelle (vocabulaire de la guerre, de la colonisation) ;

2) la valorisation de l'altérité, afin de mettre en lumière l'apport qu'il y a à échanger avec l'autre, à reposer l'identité en termes d'altérité ;

3) la logique du retrait ou du rejet de la notion d'aires culturelles.

Le deuxième événement récent à évoquer est la création des GIS (2013), autour de quatre grandes aires : les Amériques, les études asiatiques, le monde musulman, les études africaines (qui, parfois recoupaient des réseaux existants). Chaque GIS a produit un rapport en 2016 (disponible sur les sites des GIS respectifs), qui fait également partie du corpus analysé avant de préparer ce bilan sémantique.

Un troisième événement : [...] M. Foux y a martelé l'expression « études aérales » mais jamais celle d'« aires culturelles ».

Que signifie ce glissement ? L'ancrage territorial des cultures est un anachronisme certain. M. Wieworka est l'un des représentants de cette critique contre les cultures géographiquement situées. Il s'agit là d'un débat ancien : on peut consulter à ce sujet l'article intitulé « Aires culturelles vs disciplines ».

La deuxième approche part de l'idée que ces logiques circulaires à l'échelle mondiale doivent être appréhendées dans une perspective interdisciplinaire. C'était, notamment, le sens de la création de l'Institut des Amériques. Le concept d'« études aréales » réunit à la fois le niveau d'échelle, la perspective circulatoire et l'interdisciplinarité.

L'analyse des rapports des GIS révèle que, quand on regarde l'indicateur des thèses, on s'aperçoit que les études en sciences économiques, sciences politiques augmentent tandis qu'à l'inverse, les études plus « culturelles » comme celles en anthropologie ou sociologie s'effondrent. L'enjeu de la recomposition des disciplines à l'intérieur de chaque aire pourrait modifier l'orientation et l'organisation des « études aréales ».

Questionnement sur les pays étudiés.

Attraction grandissante des SHS dont les contours apparaissent flous.

Spécificité des chercheurs d'aires : ils mettent en avant leurs compétences linguistiques pour mener leur recherche sur le terrain en LVE.

La réflexion autour de la notion d'« études aréales » pose également le problème de la notion de civilisation. La civilisation a pour ambition l'interdisciplinarité. Or, cette ambition est reconnue de manière très ambivalente, tant de la part des institutions de tutelle qu'en termes de pratique. À la question posée si les chercheurs se sentent plutôt spécialistes disciplinaires ou spécialistes de l'aire, de nombreux chercheurs répondent qu'ils sont très loin de la discipline. La logique d'organisation est très différente entre un chercheur disciplinaire et un chercheur d'aire.

Ce « chaos des disciplines » (Andrew Abbott) met en lumière les contradictions d'un processus de reconnaissance académique. Les chercheurs d'aires ne sont pas identifiés dans les champs disciplinaires et leurs organisations professionnelles respectives (qui sont plutôt organisées de façon thématique que par une logique d'aire). Cela dit, certains GIS préconisent un double rattachement thématique, dans les laboratoires disciplinaires et des laboratoires d'aires.

Cela pose également la question des langues rares. Un rapport a été commandé par G. Fioraso sur les disciplines rares (et, notamment, sur les langues rares) :

- d'une part, parce que ces langues sont menacées. Ce pour plusieurs raisons : faute de moyens, tout d'abord. Elles disposent de peu d'effectifs et peu d'enseignants ; on atteint un niveau critique, alors que le contexte actuel privilégie la logique de masse, ce qui a entraîné la suppression de ces spécialités. Il y a également divers enjeux à prendre en compte, comme les enjeux diplomatiques et géopolitiques qui, parfois, empêchent que ne soient développées certaines langues, ayant ainsi un statut problématique. Par ailleurs, il arrive parfois que les locuteurs potentiels ne soient pas être motivés pour apprendre leur langue. Enfin, on n'a pas les compétences suffisantes en termes de recherche.

- d'autre part, parce qu'elles sont émergentes.

Discussion

Nathalie Caron rappelle, à l'issue de cette conférence, que le GALET a précisément été créé avec pour objectif, de rendre lisibles et visibles nos recherches, à l'international mais aussi et peut-être d'abord à l'échelle nationale.

Certaines langues ne sont pas enseignées car elles sont menacées (en voie d'extinction) mais aussi menaçantes.

L'arabe est la 1ere option au Bac

Les associations de sociologie sont découpées par réseaux thématiques et non par aire (ainsi les sociologues des aires sont invisibilisés)

Les co-tutelles mettant en lien discipline et aire sont recommandées

Les sections CNU 11, 12, 13, 14 sont appelées « Langues et littératures » ; le mot « civilisation » posant plusieurs problèmes épistémologiques et méthodologiques, il faudrait envisager une nouvelle désignation (l'ajout du mot « culture » est proposé ou le remplacement par « études » comme dans « études germaniques »)

TABLE RONDE
MAISON D'ITALIE

Barbara Meazzi (SIES) commente, pour lancer cette table ronde, le choix des titres, gentiment provocateurs, qui ont été pensés dans le but de s'interroger sur les contours des spécialités, des disciplines.

Pourquoi nous ne sommes pas tous linguistes

Séverine Adam (AGES). La linguistique est un champ de recherche complexe et protéiforme. Ce qu'elle n'est pas : elle n'est pas prescriptive (il ne s'agit pas d'établir un catalogue borné et fermé de règles), ni abstraite (il ne s'agit pas d'un système théorique déconnecté de l'usage et plaqué sur l'objet langue). Son objet est de décrire le fonctionnement d'un outil de saisie et de représentation du monde. Un instrument, ce qui pose la question de son fonctionnement et soulève la question de la référence : le fonctionnement du signe linguistique demande à être interrogé. Cela pose également le problème de la subjectivité du matériau linguistique. Cela pose, enfin, la question des rapports entre langue et cognition. Il y a une multi-dimensionnalité et une dynamique à l'œuvre dans la linguistique. Il s'agit, par ailleurs, d'un outil humain, ce qui implique des questions de subjectivité, de compétence. Cette dimension humaine est couplée avec une dimension sociale : il s'agit d'un outil d'interaction sociale, d'où la question de la co-construction du sens (processus dynamique). Face à un objet aussi complexe et multidimensionnel, la description de la langue ne saurait être que fragmentaire. Aussi les formes de la recherche en linguistique sont-elles extrêmement variées : recherche de corpus ; recherche sur le texte (une succession d'énoncés ne fait pas texte : quels sont alors les facteurs de textualité ?) ; recherche sur le figement ; recherche sur la structure informationnelle ; recherche sur la représentation sémantique et l'argumentation (quelle est la vision du monde donnée via l'utilisation du matériau linguistique) ; recherche en sociolinguistique, en neurolinguistique, etc. La dimension culturelle de l'utilisation linguistique doit également être étudiée.

Guillaume Desagulier (SAES) : en termes de dépôt de travaux sur HAL SHS, la linguistique se place en 2^e position. Elle dispose également de sa propre section CNU. Les domaines d'application de la linguistique sont, par ailleurs, très nombreux. Aujourd'hui, enfin, les perspectives d'emploi sont plus ouvertes qu'elles ne l'ont jamais été. Pourtant, la linguistique reste à ce jour méconnue et incomprise, tant dans la sphère publique que dans la sphère universitaire. Deux exemples, parmi d'autres : récemment, un débat a été suscité autour de la notion de prédicat dans les manuels du secondaire,

une notion simple à cerner, mais qui a suscité une levée de boucliers. Seule France Culture, dans l'émission « Rue des écoles » a fait l'effort d'inviter un linguiste pour justifier la pertinence de cette notion. Deuxième exemple : un article publié début février dans *Le Figaro*, sous la forme d'un entretien avec Pierre Frath autour de l'anglicisation du français, que le linguiste identifiait comme un indice de bonne santé. Le titre choisi par la journaliste a cependant été : « il y a une soumission du français à l'anglais ». On voit ici que la linguistique peut être utilisée comme outil de désinformation. Pourtant, elle est une étude de la faculté de langage. Il existe aujourd'hui une tendance au décloisonnement (rapprochement vis-à-vis de la littérature, la psychologie, l'histoire, les mathématiques, etc.). Toutefois, un problème se pose : celui de la dichotomie entre recherche et enseignement. Les enseignements confiés aux linguistes sont souvent des enseignements de grammaire, ce qui est un champ prescriptif, ou bien des cours de remédiation/ renforcement. Il y a donc très peu donc d'enseignements fondamentaux à l'heure actuelle. D'où une distorsion de la vision de ce qu'est la linguistique. Pourtant, la linguistique est interdisciplinaire. Aussi les linguistes devraient-ils faire un effort de diffusion de leur recherche, par exemple par le biais de blogs scientifiques comme *hypotheses.org* ; se faire référencer auprès des journalistes scientifiques ; encourager les jeunes chercheurs à présenter leurs travaux au sein de colloques internationaux.

Pourquoi une thèse sur une œuvre littéraire ?

Maria Pia de Paulis (SIES) : que font nos docteurs de leur thèse ? C'est là une façon d'élargir la question de l'utilité qui était indirectement posée dans l'intitulé. Une question que recoupe le titre de l'ouvrage d'Yves Citton, *Lire, interpréter, actualiser : pourquoi les études littéraires ?* Il est vrai que, dans le contexte actuel, les sciences humaines ont souvent été malmenées. Peut-être faudrait-il poser la question aux doctorants ? État des lieux des inscriptions en thèse pour l'année 2016-2017 en italien = 216 thèses en cours sur 19 universités, dont 17 devraient arriver à soutenance d'ici juin 2017. Or, cette année, 6 postes mis au concours : il y a un déséquilibre évident. 139 de ces thèses portent sur la littérature. Il y a donc un attrait de la part des étudiants pour la mise en mots d'univers imaginaires. La question du *pourquoi cette démarche ?* devrait être posée aux doctorants en littérature. On observe, par ailleurs, l'arrivée d'italiens italophones qui viennent étudier la littérature de leur pays en France, depuis la prise de distance. Enfin, on remarquera une inversion de la tendance que l'on observait traditionnellement : il y a, aujourd'hui, davantage de thèses sur l'époque contemporaine/ l'époque moderne. Un moyen de se re-positionner par rapport à l'Italie actuelle.

Paul-Henri Giraud (SHF) : les réponses recueillies auprès des étudiants à la question de pourquoi faire une thèse en littérature étrangère sont les suivantes : 1) pour enseigner la littérature ; 2) pour le plaisir et pour l'agilité intellectuelle ; 3) enfin, pour une plus grande richesse culturelle. 1) Il faut ne pas oublier que l'œuvre littéraire est un objet qui doit être révélé, qui vaut par le plaisir et l'émotion qu'elle évoque, plaisir et émotion qu'il ne faut pas oblitérer par l'érudition. Le fait de chercher à faire le tour d'un auteur, d'un problème littéraire nous oblige à une forme d'exigence d'exhaustivité. 2) La littérature peut être le lieu de la contrainte, mais aussi de la plus grande liberté. Ce plaisir peut être cultivé tout au long de la vie, au-delà de l'enseignement. Entreprendre une thèse en littérature, c'est dépasser sa condition, grâce à l'illimité de la culture humaniste. 3) Une manière d'ajouter à l'étrangeté de la langue littéraire celle d'une langue qui n'est pas notre langue maternelle (Chklovski). Cela vaut autant pour une œuvre ancienne que contemporaine. En somme, les doctorants se lancent dans une thèse en littérature par

goût, pour faire partager ce goût et pour faire de ce goût un métier sans, si possible, en perdre le goût.

Quelles frontières pour la civilisation ?

Helène Quanquin (AFEA) : il s'agit là de la question à laquelle les civilisationnistes pensent qu'ils/ elles doivent répondre. Mais en réalité, toutes les disciplines se posent les mêmes questions : notamment, celles de l'interdisciplinarité. Les disciplines sont des produits de l'histoire, dont l'évolution s'est faite au gré des différents contextes. La civilisation doit-elle se distinguer d'autres disciplines qui lui sont liées : histoire, sociologie, etc. ? Le fonctionnement du système français joue un rôle dans la moindre fluidité institutionnelle autour de ces questions de formations pluridisciplinaires. La civilisation a été créée dans le contexte des départements de langue : la question est de savoir si cette notion vaut à l'extérieur de ces départements ? De la France ? De l'enseignement ? Le terme pose quelques problèmes : aux États-Unis, on observe qu'il a récemment été remplacé par le concept d'*American Studies* (là même où *American Civilization* avait existé, comme à l'université de Brown, par ex.). Les civilisationnistes sont des spécialistes d'aires culturelles dont la connaissance est ancrée dans la connaissance de la langue. La civilisation se construit dans un dialogue avec des aires culturelles différentes car, institutionnellement, on s'inscrit dans des départements de langue. Un dernier questionnement : la civilisation peut-elle être une inter-discipline ? c'est-à-dire une discipline qui se construirait sur le dialogue, comme un point de rencontre entre diverses disciplines ? Cela permettrait peut-être d'aborder le concept de civilisation de façon positive.

Alessandro Giacone (SIES) : La question qui sera abordée est celle des rapports entre civilisationnistes et historiens. Que nous disent les encyclopédies de ce qu'est la civilisation ? Les encyclopédies disent que la civilisation est ce qui distingue l'être civilisé du sauvage ; elle dénote l'organisation du système d'un peuple et, par extension, ce qui personnalise un peuple. Rien n'est dit toutefois sur l'Université ! Les étudiants italianistes, quant à eux, sur leurs copies d'examen notent : *civi*, *civilizzazione* (le mot n'existe pas), *civilità* (qui est le terme correct, en italien, mais n'a aucun sens en l'occurrence...). La spécificité des civilisationnistes est leur compétence linguistique. Pour le reste, les jugements sont plutôt négatifs : la civilisation est considérée comme une nébuleuse et se limiterait à un travail sur les représentations, c'est-à-dire à des sources indirectes, là où les historiens travailleraient plutôt à la reconstitution des sources primaires. La civilisation serait une sorte d'étude indirecte à partir de sources littéraires, cinématographiques, etc. Mais ces différences tendent à s'atténuer. La restructuration des départements universitaires a, par exemple, favorisé, chez les historiens le travail sur des problématiques transversales : transferts culturels, histoire culturelle (c'est-à-dire des questions d'histoire des représentations, méthode ou thèmes que l'on pensait propres à la civilisation), alors qu'autrefois, les historiens étaient identifiés comme spécialistes par pays. Par ailleurs, de plus en plus d'historiens travaillent dans les départements de langue/civilisation : il se produit un phénomène de migration. Cet enrichissement mutuel peut être profitable aux deux disciplines.

Arts et études aréales

François Brunet (AFEA) : Ce sujet est particulièrement familier à Paris Diderot car se profile depuis quelque temps déjà le regroupement des écoles doctorales sous cette bannière. S'il est utile au niveau des universités, COMUE, etc., d'identifier et de vivifier

ce champ, il est difficile d'en tirer une épistémologie. Les arts sont un bon exemple du rapport complexe entre disciplines et aires ou entités aréales. Le cas de l'histoire de l'art est fort significatif : il s'agit d'une toute petite communauté de chercheurs, étant donné qu'il n'y a pas d'enseignement d'histoire de l'art dans le secondaire, à la différence de ce qui se passe dans les d'autres pays européens. Il y a une dimension politique et géopolitique de la situation de spécialistes d'études aréales en France. On pourrait donner l'exemple de l'art du *Quattrocento* : il est possible de faire une thèse en histoire de l'art sur cette période (non en études italiennes), car la place que tient l'art italien dans les facultés d'histoire de l'art n'a pas bougé depuis François I^{er}. En revanche, il est impossible de mener à bien un travail sur la peinture américaine dans un département d'histoire de l'art : un étudiant ne trouvera pas d'enseignement dans ce domaine-; en revanche, il le pourra éventuellement, dans un département d'anglais. Aussi la situation et le type de recherche sont souvent liés à une situation géopolitique. Par ailleurs, la situation des anglicistes est particulière au sein des études aréales par leur position écrasante de nombre. Les solidarités que nous avons à construire doivent en tenir compte.

On en revient ainsi aux études aréales. L'une des justifications qui est donnée à ce discours est de défranciser la recherche française en l'exposant et en lui donnant les moyens de travailler sur des terrains étrangers et avec des communautés étrangères. L'enjeu est stratégique : cela vise à un effort de dépaysement nécessaire à la recherche française.

Mélanie Torrent (SAES) : La question qui sera abordée ici est celle de la structuration des études aréales dans des endroits où elles sont plus constituées qu'elles ne le sont ici ; par exemple, au Royaume-Uni et aux USA. L'un des premiers points à examiner est celui des régions concernées. Au Royaume-Uni et aux USA, les études aréales sont notamment organisées autour d'intérêts (géo)politiques depuis l'entre-deux guerres. Il existe un Conseil des études aréales en GB (depuis une quinzaine d'années) : les régions considérées sont larges. Depuis l'Afrique, le Moyen-Orient, mais aussi les États-Unis, les études canadiennes ou encore françaises. Ce qui est intéressant pour le lien entre nos associations, c'est que lors des dernières évaluations des établissements de recherche en Grande-Bretagne, les *areal studies* faisaient partie des catégories parmi lesquelles les établissements de recherche pouvaient choisir de se faire évaluer. La définition est très large. Elle obéit à une volonté de décroquer et d'inclure les phénomènes de migrations, diasporas. Le problème était de savoir où les enseignants-chercheurs décidaient de soumettre leurs travaux, s'ils pouvaient les soumettre dans le cadre de plusieurs champs de recherche. Les travaux qui ont été soumis dans la catégorie d'*aerial studies* semblent assez flous. Un point intéressant tout de même : on trouve dans ce qui a été soumis une proportion importante de travaux qui cherchent à décroquer les aires, qui remettent en question les découpages traditionnels des champs. Un des intérêts par ailleurs, au-delà de la lisibilité, est de souligner la question du lien entre nos discours et les études aréales : ce que nous faisons a une dimension littéraire, artistique, linguistique plus forte que ce qui se fait à l'étranger (où les travaux sont dominés par les sciences politiques, l'économie ou la géographie). C'est là une force de ce que nous pouvons proposer, même si cela nous ôte une certaine lisibilité à l'international. Car ce que nous faisons n'est pas forcément lisible comme études aréales dans la perspective de Royaume Uni ou des USA. Cela pose problème en termes d'affichage. Enfin, l'une des forces de l'idée des études aréales est l'idée du travail en équipe, au-delà des unités de recherche ou des structures d'enseignement (comme le démontre le fonctionnement des GIS). Il serait bon de travailler en ce sens, en mettant en forme des structures plus souples.